

L'entraide clasti asbl

Member of Easypay Group

BAREME DES COTISATIONS 2020

Principes de base du calcul des cotisations pour un indépendant déjà établi

La cotisation sociale des indépendants s'élève, sur base annuelle, à 20,5 % des revenus nets imposables de l'année concernée (c.-à-d. votre bénéfice après déduction des charges professionnelles) et est répartie en 4 cotisations trimestrielles identiques. **Vos cotisations de 2020 seront donc calculées sur vos revenus de 2020.**

La cotisation trimestrielle provisoire est calculée sur base de vos revenus d'il y a 3 ans. Les cotisations trimestrielles provisoires que vous payez actuellement sont donc calculées sur vos revenus de 2017. Dès que vos revenus de l'année en cours seront connus (via le fisc), nous procéderons à une régularisation : **vous serez remboursé** si vos revenus de 2020 sont inférieurs à ceux de 2017 ou **vous payerez un supplément** dans le cas contraire.

Si vous constatez une hausse ou une baisse non négligeable de vos revenus par rapport à ceux d'il y a 3 ans, vous pouvez demander à notre caisse d'assurances sociales de **calculer vos cotisations provisoires** sur des revenus supérieurs ou inférieurs (augmentation ou diminution). **Vous éviterez ainsi une régularisation considérable par la suite.**

Il y a trois possibilités qui s'offre à vous :

1. *Vous êtes d'accord de payer les cotisations provisoires légales :*

Si vos revenus ne diffèrent pas énormément de ceux d'il y a 3 ans ou si vous êtes starter(débutant) et que vous n'êtes pas encore en mesure d'estimer correctement vos revenus

Dans ce cas :

Vous payez les cotisations provisoires calculées

2. *Vous sollicitez une diminution des cotisations provisoires*

Si votre revenu net imposable diminue par rapport à celui d'il y a 3 ans ou que vous êtes starter et que vous pouvez prouver que les débuts sont difficiles, vous pouvez demander une réduction de cotisations provisoires.

Dans ce cas :

- Nous faire la demande des formulaires de réduction (par mail ou téléphone) ou vous pouvez les télécharger de notre site web.
Attention ! chaque catégorie de cotisant à son propre formulaire et ses seuils. (Vous pouvez retrouver votre catégorie au verso de votre avis d'échéance)
- Votre demande doit être clairement motivée en y joignant des preuves et nous le renvoyer par courrier recommandé à notre caisse d'assurance sociale

3. *Vous souhaitez augmenter vos cotisations provisoires*

Si votre revenu net imposable augmente par rapport à celui d'il y a 3 ans, ou si vous êtes starter et que vous estimez que votre revenu annuel est supérieur à la cotisation exigible, vous avez tout intérêt à payer un supplément de cotisation pour éviter une régularisation importante par la suite. N'oubliez pas que la cotisation est déductible fiscalement.

Dans ce cas :

- Transmettez nous une estimation de votre revenu net imposable
- Payez des cotisations supérieures ou effectuer des paiements complémentaires durant l'année en indiquant en communication 'supplément 2020 + votre numéro de dossier'
- Demandez une augmentation de vos cotisations via notre e-guichet
<https://myentraide.easypay-group.com>